

## Compte rendu du 2 février 2022 à Susville

### Communauté de communes de Matheysine

#### Présents :

**Membres du collège public :** Jean-Louis GOUTEL (communauté de communes du Trièves), Jérôme FAUCONNIER (communauté de communes du Trièves), Philippe VIAL (communauté de communes du Trièves), Éric BERNARD (communauté de communes du Trièves), Michel TOSCAN (communauté de communes de Matheysine), Frank GONNORD (communauté de communes de Matheysine), Éric BONNER (communauté de communes de Matheysine), Valérie SECHIER (communauté de communes de Matheysine), Sébastien VACCARELLA (communauté de communes de l'Oisans), Frank LAMOTTE (communauté de communes de l'Oisans), Jean Michel BRUGNERA (communauté de communes de Matheysine).

**Membres du collège privé :** Manuel LENAS (Directeur agence EDF une rivière un territoire), Bruno BERNABE (Gites de France), Ludovic CAPPELLI (Electralpes), Dorothée BRUNEL (pdte de l'association Maison de Pays Trièves), Sylvain PASCAL (agriculteur du Trièves), Robert CUCHET (association de promotion de la ligne Grenoble Veynes), Laurent CADENE (CE des Alpes), Régis MARIE (Allianz assurance), Laurent JONNET (Mottes Viandes), Virginie RAYOT (Tridentt), Frédéric ASTRUA (ferme de Jonan).

#### Excusés :

- Gilbert SCHAFFER (GEM),
- Marilyne SAUVIGNET (Région AURA) et Stéphanie RENAUD (Département de l'Isère)
- Françoise EUDIER PONS (animatrice LEADER)

**Assistaient à la réunion :** Aymeric MELLET (gestionnaire du programme LEADER), Stéphane LOUKIANOFF (directeur du pôle aménagement, développement et transition énergétique)

#### **QUORUM:**

<b>Collège public :</b> Nbre de présents : 10	<b>Nbre total de membres présents : 21</b>
Nbre de voix autorisées : 8	<b>Nbre total de voix autorisées : 17</b>
<b>Collège privé :</b> Nbre de présents : 11	
Nbre de voix autorisées: 9	→Le double quorum est atteint.

## 1. Introduction

Jean-Louis GOUTEL introduit la séance en remerciant les participants et excuse également Marilyne SAUVIGNET, notre interlocutrice à la Région AURA et Françoise Pons animatrice du GAL.

Il présente l'ordre du jour :

- 1.Introduction par le président du GAL et rappel des derniers Comités de Programmation
- 2.Passage en avis d'opportunité des projets
- 3.Passage en programmation des projets
- 4.Point sur la programmation 2023-27

Il indique les règles décidées en bureau du GAL. Si 3 personnes redemandent le vote pour un dossier, le Comité de Programmation re-vote.

Concernant les conflits d'intérêt : si un membre fait partie de la gouvernance du projet, il ne peut pas prendre part ni au débat ni au vote en cohérence avec le règlement intérieur.

Fin juin, il faudra examiner s'il y a des reliquats de crédits en fonction du degré de réalisation des projets. Il sera également possible d'émarger à une enveloppe complémentaire régionale à cette période (enveloppe non consommée par certains GALs qui est redistribuée par la Région aux Gals qui ont déjà consommé leur enveloppe).

## 2. Vue d'ensemble des projets

Une vue d'ensemble des projets notés est proposée, permettant d'avoir une vision globale de la consommation de l'enveloppe complémentaire 2021-2022. Son montant ne permettra pas de sélectionner tous les projets mais bien de donner un avis d'opportunité favorable correspondant à l'enveloppe. Le budget disponible au 31/01/2022 est de **490 867,46€**

Porteur de projet	Projet	Notes	FEADER Def	Cumul	
Hymybike	Installation de l'entreprise Hymybike sur le site du Capitol à La Mure	Privé	18,56	38 400,00 €	
Bistrot de la Place	Cantine du Trièves	Privé	18,21	20 000,00 €	58400
Casier de l'Oisans	Les casiers de l'Oisans	Privé	18,13	20 000 €	78400
Goodwin Brewery	Goodwin Brewery	Privé	17,35	20 000 €	98400
Communauté de Communes de la Matheysine	Etude d'opportunité pour la création d'une conciergerie de territoire	Public	16,84	16 000 €	114400
EURL La Tanière à Mémé	Atelier tanière	Privé	16,13	37 600,00 €	152000
Pep's	Préfiguration d'une Entreprise à But d'Emploi	Privé	15,86	44 451,00 €	196451
Communauté de Communes du Trièves	Maison de Pays du Trièves	Public	15,53	14 720 €	211171
Entreprise Perret	Développement d'une PME locale	Privé	15,46	12 000,00 €	223171
Communauté de communes de l'Oisans	étude de dév éco de filières agricoles et sylvicoles sur le territoire de l'Oisans	Public	15,45	41 792,64 €	264963,64
Communauté de communes de l'Oisans	Facilitateur de Clauses Sociales 2021	Public	15,44	8 483,36 €	273447
Communauté de communes de l'Oisans	Facilitateur de Clauses Sociales 2022	Public	15,44	8 483,36 €	281930,36
Brasserie Matheysine	Développement de l'activité vente directe et consommation sur place	Privé	15,19	16 000 €	297930,36
Association Vignes et Vignerons du Trièves	Développement de la filière viticole sur le territoire du Trièves	Privé	14,83	31 506,43 €	329436,79
Marion Micoud	Création d'une activité d'artisan Sellier Harnacheur en Trièves	Privé	14,75	12 911,78 €	342348,57
La fabrique du Trièves	Aménagement de la nouvelle boutique associative	Privé	14,74	28 800,00 €	371148,57
Communauté de communes de l'Oisans	Mise en avant des circuits courts sur le territoire de l'Oisans pour les utilisateurs de l'abatto	Public	14,66	36 692,30 €	407840,87
SARL Menuiserie Berthet	Création d'une activité de sclerie : menuiserie Berthet	Privé	14,53	12 000,00 €	419840,87
Communauté de communes de l'Oisans	Cycling LAB 2022	Public	14,51	5 812,73 €	425653,6
Communauté de Communes de la Matheysine	Etude d'opportunité: Aquaponie en Matheysine	Public	14,4	36 692,30 €	462345,9
Brasserie la Bière Percée	Brasserie la Bière Percée	Privé	14,38	14 944,00 €	477289,9
Communauté de Communes de la Matheysine	Acquisition d'une déchetterie Mobile	Public	14,25	51 200,00 €	528489,9
Communauté de communes de l'Oisans	Plan d'actions - Emploi saisonnier 2021	Public	13,95	33 117,50 €	561607,4
Communauté de communes de l'Oisans	Plan d'actions - Emploi saisonnier 2022	Public	13,95	25 462,26 €	587069,66
Commune de La Mure	Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie en Maison des Solidarités	Public	13,52	51 200,00 €	638269,66
Perlipopette	Roulotte atelier boutique	Privé	13,35	14 400,00 €	652669,66
Association Vagabond'Âges	Mutualisation des espaces et des activités par l'association Vagabond'Âges	Privé	13,33	31 198,80 €	683868,46
Association des Communes Forestières de l'Isère	Affouage 2.0	Privé	13,27	11 658,00 €	695526,46
Communauté de Communes du Trièves	Outils de Communication de la Route des Savoirs-Faire	Public	13,08	19 200 €	714726,46
Commune de Saint Jean de Vaulx	Création d'une MAM	Public	12,35	15 435,52 €	730161,98
Communauté de communes du Trièves	Accompagnement à l'élaboration d'une stratégie agricole Triévoise	Public	11,83	51 200,00 €	781361,98
Commune de La Mure	Programme de revitalisation de bourg - Répondre aux enjeux de développement de La Mure	Public	11,65	8 960,00 €	790321,98
Commune de Monteynard	Création d'un Espace de Coworking - Café associatif	Public	11,65	51 200,00 €	841521,98
Commune de Gresse en Vercors	"Plantons notre village" Création d'un verger conservatoire sur la commune de Gresse-en-Ve	Public	8,33	51 200,00 €	892721,98

### 3. Passage en avis d'opportunité des projets

- ❖ **HYMYBIKE** : validation du projet et de la note proposée à l'unanimité.
- ❖ **Cantines du Trièves** : validation du projet et de la note à l'unanimité.
- ❖ **Les casiers de l'Oisans** : sortie du représentant des casiers de l'Oisans au moment de la délibération. **Validation du projet et de la note à l'unanimité.**
- ❖ **Brasserie Goodwin Brewery** : Validation du projet et de la note à l'unanimité.
- ❖ **Conciergerie de territoire** : sortie des 2 représentants de la CCM au moment de la délibération. **Validation du projet et de la note proposée à l'unanimité.**
- ❖ **La Tanière à mémé** : Validation du projet et de la note proposée à l'unanimité.
- ❖ **Pep's Trièves** : Validation du projet et de la note proposée à l'unanimité.
- ❖ **Stratégie organisationnelle de la maison de pays** : sortie des 3 représentants de la CCT au moment de la délibération. **Validation du projet et de la note proposée à l'unanimité.**

- ❖ **Entreprise Perret** : Question : combien de repas sont fournis par l'entreprise ? Pas d'information disponible. **Validation du projet et de la note proposée à l'unanimité.**
- ❖ **Schéma de développement économique Oisans** : sortie des 2 représentants de la CCO au moment de la délibération. Un membre du Comité de Programmation demande de re-voter : « *on donne beaucoup d'argent à une étude alors qu'il y a d'autres projets plus concrets* ». Une discussion s'engage : les études permettent aussi de bien utiliser de l'argent public. Un membre du Comité de Programmation précise qu'« *il aurait fallu y penser avant concernant la proportion entre projets publics et projets privés, même si je suis d'accord sur le fait que financer des bureaux d'étude extérieurs au territoire interroge car cet argent devrait bénéficier aux porteurs de projets locaux* ». Jean-Louis GOUTEL précise qu'« *il y a des études préalables au projet et des études plus générales, plus stratégiques, c'est différent* ». un membre du Comité de Programmation indique que : « *ce sera à réfléchir pour l'avenir mais qu'il est difficile de revenir dessus maintenant.* ». Jean-Louis GOUTEL: demande s' Il y a-t-il deux autres personnes qui demandent de re-voter ? Pas d'autres demandes. **Validation du projet et de la note proposée à l'unanimité.**
- ❖ **Facilitateur de clauses sociales** : Les projets de 2021 et 2022 sont à valider. Sortie des 2 représentants de la CCO au moment de la délibération. **Validation du projet et de la note propose à l'unanimité.**
- ❖ **Brasserie Matheysine** : Validation du projet et de la note proposée à l'unanimité.
- ❖ **Vignes et Vignerons du Trièves** : Validation du projet et de la note proposée à l'unanimité.
- ❖ **Sellier harnacheur** : Validation du projet et de la note proposée à l'unanimité.
- ❖ **La fabrique du Trièves** : sortie de 1 représentante de la Fabrique au moment de la délibération. **Validation du projet et de la note proposée à l'unanimité.**
- ❖ **Mise en avant des circuits courts sur le territoire de l'Oisans** : Sortie des 2 représentants de la CCO au moment de la délibération. **Validation du projet et de la note proposée à l'unanimité.**
- ❖ **Menuiserie Berthet** : Validation du projet et de la note proposée à l'unanimité.
- ❖ **Cycling lab Oisans 2022** : Sortie des 2 représentants de la CCO au moment de la délibération. Il est précisé que ce projet a déjà été financé 2 fois. Le re-vote de la notation est demandé par un membre du COPROG. Pas d'autres demandes de re-vote. Jean Louis GOUTEL précise que c'est la troisième fois que le projet bénéficie du LEADER. Il n'y a rien dans le règlement qui l'empêche, mais c'est vrai que le principe de LEADER est d'aider au démarrage du projet mais pas de l'aider à fonctionner. Un autre élu propose aussi de mettre cette règle dans la future programmation. Il faudra aussi s'interroger sur la place des projets privés surtout dans la

future programmation LEADER pour éviter que les Communauté de communes ne captent une part trop grande des financements LEADER. Un autre membre du Comité de Programmation précise qu'il faudra financer aussi des projets touristiques. **Validation du projet et de la note proposée à l'unanimité.**

- ❖ **Etude de faisabilité en aquaponie en Matheysine** : Sortie des 2 représentants de la CCM au moment de la délibération. **Validation du projet et de la note proposée à l'unanimité.**
- ❖ **Brasserie de la bière percée** : **Validation du projet et de la note proposée à l'unanimité.**
- ❖ **Déchetterie mobile** : Sortie des 2 représentants de la CCM au moment de la délibération. **Validation du projet et de la note proposée à l'unanimité.**

Les dossiers suivants ne seront financés que s'il y a des reliquats de crédits à la fin du premier semestre ; ils seront sur « liste d'attente ». Compte tenu du faible écart de point et des conditions difficiles dans lesquelles ces projets ont été étudiés les projets dont les notes sont supérieures à 12 seront représentées avec une nouvelle notation si une enveloppe supplémentaire est votée . De ce fait les avis d'opportunités ne sont pas pris en compte lors de ce COPROG.

- **Emplois saisonniers 2022** : Sortie des 2 représentants de la CCO au moment de la délibération. Jean Louis GOUTEL précise que ce projet émerge depuis plusieurs années à LEADER et même si la problématique de l'emploi est importante ce n'est pas dans la vocation de leader de financer des projets récurrents. La vocation de LEADER est de financer le démarrage de projets. Un membre du collège privé pointe l'insuffisance de la communication auprès des porteurs de projet privés dans les Communauté de communes ce qui pénalise les porteurs de projets.

Autre question : Ne faudrait-il pas ne valider que l'un des deux dossiers et non les deux ?

Note et projet à revoir si enveloppe complémentaire.

- **Emplois saisonniers 2021** : Sortie des 2 représentants de la CCO au moment de la délibération.

Note et projet à revoir si enveloppe complémentaire.

- **Maison des solidarités** : Sortie du représentant de la Commune de La Mure, Éric BONNIER, au moment de la délibération. Jean Louis GOUTEL demande si quelqu'un souhaite revoir la note ; un membre privé se questionne sur la note proposée qui paraît basse. *La notation interroge. Il y a une notion de projet de territoire. Il y a aussi des critères d'innovation et tous les projets ne répondent pas à ce critère. Un élu demande quelle est la légitimité du Comité de*



*Programmation pour revoter et changer les notes ; C'est irrespectueux pour ceux qui ont travaillé avant.*

Note et projet à revoir si enveloppe complémentaire

- **Vagabond'âges** : des membres du Comité de Programmation notent que le projet s'éparpille un peu et n'est pas d'une grande cohérence. Jérôme FAUCONNIER note que *cela donne l'impression que LEADER est demandé pour financer de l'immobilier d'un particulier*. Aymeric MELLET précise que *le demandeur est l'association*. Jean Louis GOUTEL demande s'il faut revoir la note ; Un membre du Comité de Programmation indique qu'il serait pour re-noter ce projet.

Note et projet à revoir si enveloppe complémentaire

- **Roulotte atelier boutique** : sortie de la porteuse du projet au moment de la délibération. En termes de note, Jérôme FAUCONNIER mettrait ce projet au-dessus du précédent. Un membre privé : on pourrait le mettre sur liste attente si le dossier emploi saisonniers 2022 n'est pas financé.

Note et projet à revoir si enveloppe complémentaire

**Décision** : tous les projets qui rentrent dans l'enveloppe sont acquis. Et pour tous ceux qui sont après le dossier déchetterie mobile, un classement en juin sera refait avec les 8 projets qui étaient en dessous de la limite.

**Vote** : Accord à la majorité des votants et 1 abstention (Dorothee BRUNEL)

#### 4. Passage en programmation des projets

- **PEP's Trièves** :

Les dépenses prévisionnelles sont de 165 453,48 €

L'aide publique totale s'élève à 64 4975,22 €

Tab. D1.1 - Plan de financement final retenu après plafonnement au montant de l'aide retenue par les financeurs

Financeurs	CPN	FEADER	Top-up	Montant national	Taux d'aide nationale sur assiette TO	Taux d'intervention nationale sur aide totale retenue
CD ISERE	11 417,58	45 670,30	7 887,34	19 304,92	23,77%	29,71%
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
<b>Total</b>	<b>11 417,58</b>	<b>45 670,30</b>	<b>7 887,34</b>	<b>19 304,92</b>		
		Aide totale →		<b>64 975,22</b>		

Le dossier est sélectionné avec une note de 16,12/20. Il est également programmé à l'unanimité.

o Les Casiers de l'Oisans :

Les dépenses prévisionnelles sont de 51 540,00 €

Le montant FEADER demandé est de 20 000,00 €

Tab. D1.1 - Plan de financement final retenu après plafonnement au montant de l'aide retenue par les financeurs avec un plafond lié au montant de l'aide sollicitée (cf. tab. de droite)

Financeurs	CPN	FEADER	Top-up	Montant national	Taux d'aide nationale sur assiette TO	Taux d'intervention nationale sur aide totale retenue
CC OISANS	5 000,00	20 000,00		5 000,00	9,70%	16,17%
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
<b>Total</b>	<b>5 000,00</b>	<b>20 000,00</b>		<b>5 000,00</b>		
		Aide totale →		<b>25 000,00</b>		

Le dossier est sélectionné avec une note de 18,13/20. Il est également programmé à l'unanimité.

o Etude schéma agricole, sylvicole et économique de l'Oisans :

Les dépenses prévisionnelles sont de : 65 301,00 €

Le montant FEADER demandé est de 41792,64 €

Tab. D1.1 - Plan de financement final retenu après plafonnement au montant de l'aide retenue par les financeurs

Financeurs	CPN	FEADER	Top-up	Montant national	Taux d'aide nationale sur assiette TO	Taux d'intervention nationale sur aide totale retenue
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
MAIR OUVRAGE PUBLICS	10 448,16	41 792,64		10 448,16	16,00%	20,00%
<b>Total</b>	<b>10 448,16</b>	<b>41 792,64</b>		<b>10 448,16</b>		
		Aide totale →	<b>52 240,80</b>			

Le dossier est sélectionné avec une note de 15,45/20. Il est également programmé à l'unanimité.

## 5. Point sur la programmation 2023-27

Jean Louis GOUTEL rappelle l'information sur la fusion des Gals pour la nouvelle programmation (voir dernier compte rendu).

En termes de périmètre, plusieurs hypothèses sont possibles pour l'actuel Alpes Sud Isère : soit un GAL autour de la Métropole, soit autour du PNR du Vercors. Quelle que soit la configuration, il est noté que les privés seront moins motivés pour se déplacer. Il y aura davantage d'EPCI et une enveloppe moindre à se partager (- 20%).

3 axes au lieu de 4 pour la candidature :

- Revitalisation des bourgs centre
- Favoriser l'accès à l'emploi
- Diversification touristique

Éric BONNIER (conseiller régional) précise que la Région veut faire des économies d'échelle pour maintenir le niveau d'investissement dans les Gals. Il faudra construire la gouvernance adaptée. Le LEADER s'adresse au rural. C'est difficile d'aller vers ce que l'on ne connaît pas et de changer de mode de fonctionnement... A noter que les GaLs ne sont pas obligés de recandidater.

Jérôme FAUCONNIER souligne le risque d'avoir peu de choses à faire ensemble car peu d'enjeux de développement communs.

Jean Louis GOUTEL précise la sortie de l'AMI fin mars. D'ici là il faut donc savoir avec qui la fusion va se faire, la balle est dans le camp des chaque intercommunalité avec des échanges engagés au niveau du département de l'Isère et avec le Parc du Vercors

Éric BONNIER (conseiller régional) indique qu'il pourra être présent aux réunions des EPCI si besoin sur ce sujet.





## Le Président du GAL Alpes-Sud-Isère

Vice-président de la Communauté de communes du Trièves